


**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022  
A 19 HEURES**

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 085-218502235-20220301-DEL2022\_03\_12-DE

Le **PREMIER MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE-HERMINE sous la présidence de **M. Philippe BARRÉ, Maire**.

	Nombre de Conseillers Municipaux	
Date de convocation du Conseil Municipal :	22.02.2022	- en exercice 23
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	22.02.2022	- présents 22
		- votants 23

Assistaient à la réunion : **MM. BARRÉ, AUGEREAU, BAUDRY, BEAUFOUR, BLANCHARD, BODET, BORDAGE, BORGET, BRUNET, CHOU, CORNUAULT, GUINOT, LUCAS, MENARD, MOIRE, ORVEAU, PASCREAU, PELLETIER, POUPET, RINGEARD, TRICHÉREAU, TRUTEAU**

Avait remis procuration : **Mme Martine PILLAUD à Mme POUPET**

Secrétaire de Séance : **M. Henri TRICHÉREAU**

Assistaient également : **M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché Principal  
M. Gilles AUDINEAU, Correspondant OUEST FRANCE**

**2022-03-12 TARIFICATION PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

La tarification du service périscolaire n'a pas été modifiée depuis la rentrée 2018 et l'introduction des forfaits à la suite de la reprise par la commune du service périscolaire de l'école Sainte-Marie. Lors de la rentrée 2019, une tarification au quotient familial a été ajoutée.

Rappel : le service périscolaire s'exerce désormais sur un site unique, l'accueil de Loisirs et regroupe les enfants de l'école G. Jamin (maternelle publique), l'école du Pré vert (élémentaire public) et l'école Sainte Marie (primaire privée). Ce dispositif rencontre un véritable engouement puisqu'il est accueilli en moyenne chaque jour 70 à 80 enfants, 10 à 20% de plus que les années précédentes. Le périscolaire est encadré par un PEDT (projet éducatif territorial) et un règlement. Chaque structure scolaire bénéficie de locaux dédiés à l'accueil périscolaire (7h30 – 8h45 environ et 16h30 environ à 18h45).

Un diagnostic interne a été réalisé et montre un coût du service s'élevant à 3.44 € par heure (la moyenne est de 3.5 €/H selon les données de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique locales.

Trois constats ont été faits :

- Le forfait permet de réduire le coût du périscolaire pour les familles
- Les recettes ne représentent qu'un quart des dépenses, l'impôt prend le relais du financement de ce service
- Par comparaison avec des communes similaires, la tarification à Sainte-Hermine est nettement plus basse.

Pour rappel :

ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL	QF<900	2019	QF>900 ou sans quotient	2019
La demi-heure (enfants herminois)		<b>0.55</b>		<b>0.60</b>
La demi-heure (enfants non herminois)		<b>0.75</b>		<b>0.80</b>
Majoration dépassement horaires		<b>5</b>		<b>5</b>

HERMINOIS	2019	2019	NON HERMINOIS	2019	2019
Forfait enfant	QF<900	QF>900 ou sans quotient	Forfait enfant	QF<900	QF>900 ou sans quotient
Forfait mensuel	<b>28 €</b>	<b>32 €</b>	Forfait mensuel	<b>34 €</b>	<b>38 €</b>
Forfait mensuel demi-journée	<b>14 €</b>	<b>16 €</b>	Forfait mensuel demi- journée	<b>17 €</b>	<b>19 €</b>

Il est proposé :

	<i>Herminois QF&lt;900</i>	<i>Herminois QF&gt;900</i>	<i>Non herminois QF&lt;900</i>	<i>Non herminois QF&gt;900</i>
<i>La ½ heure</i>	<b>0.65 €</b>	<b>0.70 €</b>	<b>0.85 €</b>	<b>0.90 €</b>
<i>Forfait ½ journée</i>	<b>16 €</b>	<b>18 €</b>	<b>19 €</b>	<b>21 €</b>
<i>Forfait mensuel</i>	<b>32 €</b>	<b>36 €</b>	<b>38 €</b>	<b>42 €</b>
<i>Majoration dépassement heure par enfant</i>	<b>5 €</b>	<b>5 €</b>	<b>5 €</b>	<b>5 €</b>

***L'Assemblée, après en avoir délibéré,***

***21 VOIX POUR (dont 1 procuration)***

***2 CONTRE (M. TRICHEREAU et Mme CHOUC),***

- ***Approuve la proposition tarifaire affectée au service périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;***
- ***Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour l'encaissement des recettes du service.***

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les membres présents.

**Philippe BARRÉ**

Maire de Sainte-Hermine